

K/J

REPUBLIQUE DU RWANDA

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU PAYSANNAT

Kigali, le 26 Décembre 1961

(1) N° 11 / 1730 / Agri

Réf. n° :

RUHENERI



24095

Annexe :

Objet :

Mise en valeur
Réserve forestière.

TRANSMIS copie pour information à
-Monsieur l'Agronome de Préfecture
à R U H E N G E R I
-Monsieur Descamps, Directeur de la
Répyru à K I N I G I.

✓ A Monsieur le Préfet de R U H E N G E R I

s/couvert de Monsieur l'Administrateur
de Territoire

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe les rapports de visite du Chef de l'Agronomie (1^o) à la zone de la réserve forestière située dans la Commune de Gahunga (2^o) au paysannat de Kinigi (3^o) à la Répyru.

Je compte sur votre autorité pour convaincre le bourgmestre et les futurs paysans de Gahunga, de la nécessité de faire établir le plan d'aménagement du bloc intéressé avant d'y autoriser quiconque à s'y installer.

De même, il est indispensable d'obtenir la collaboration des autorités communales de Kinigi et de tous les planteurs intéressés à l'installation de paysannat afin de réaliser les programmes prévus tant dans les anciennes terres du PARC que dans les limites de la Répyru.

POUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU PAYSANNAT

LE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AGRICULTURE

A. MONNOM.

RAPPORT DE VISITE AU PAYSANNAT ET LA REPYRU A KINIGI
EN TERRITOIRE DE RUHENERI

Visite effectué le 29 novembre 1961 en compagnie de Mr. l'Ingénieur Forestier Van Ruymbeke, de Monsieur Languy et Directeur de la Répyru et de MMr les Agronomes Descamps et de la Faille.

A) PAYSANNAT DE KINIGI

1°) Projet d'installation de population de la commune de Kinigi.

Cfr P.V. de la réunion tenue le 29 octobre 1960 en présence des Agronomes Op de Beeck et Leloup.

L'installation de la population se ferait pour commencer à Kagano, où une superficie de 600 Ha est disponible. Ensuite on attaquerait la région de Charubindi.

Chaque cultivateur recevra une superficie de terres de 2 Ha, qui s'engagera à cultiver suivant les modalités définies par le service de l'Agriculture.

Il était prévu d'y faire 45 ares (3x15 ares) de pyrèthre.

Le produit de la récolte serait racheté par la Répyru, qui sècherait les fleurs et se chargeait de leur valorisation.

Une réserve de pâturages serait laissée là où le terrain ne convient pas aux cultures et des reboisements et plantations de bambous sont prévues afin de couvrir les besoins futurs de la population installée.

2°) Constatation sur le terrain :

L'installation des 325 premiers paysans est en bonne voie : 120 d'entre eux ont déjà plantés une sole de pyrèthre.

Les parcelles abornées sommairement sont bien alignées le long d'une piste suivant grossso-modo l'allure générale du terrain.

Le défrichement de la forêt va bon train et la plupart des paysans ont déjà mis en valeur le tiers ou même la moitié de leur superficie.

Le dispositif adapté actuellement est le suivant :

- || une parcelle résidentielle de 0,20 Ha.
- || une superficie d'un Ha sera consacrée à la culture du pyrèthre (0,75 Ha seront toujours en production)
- || le restant, soit 0,80 Ha sera consacré aux cultures vivrières.

Le grand triangle de terres formé par l'ancien fossé anti-éléphant des plantations des colons, la limite inférieure du lotissement et la route montant à la Répyru est revendiqué par quelques planteurs appuyés par le conseil communal, pour y faire une culture collective de légumes (?)

3°) Propositions :

Concernant les "tombées" de terrain telles que le triangle dont question ci-dessus, nous estimons indispensable de les réserver aux pépinières pyrèthre, reboisement, aux multiplications de Setaria et autres plantes à diffuser.

Il n'est pas question de léser la communauté au profit de quelques uns, qui n'ont d'ailleurs absolument aucun droit sur ces terres !

Dans l'ensemble, l'installation se présente bien mais elle ^{aurait} pu épouser davantage l'allure du terrain, il est vrai que ce travail eut demandé alors beaucoup plus le travail et d'argent, car il n'était pas facile de travailler dans la forêt primitive.

Jusqu'à présent l'installation a couté environ 1000 frs par paysans (+ de 300.000 frs pour 325 paysans) mais les travaux concernant les pistes d'accès, les limites entre parcelles, la LAE ^{ne} sont ~~pas toutes~~ terminés.

Nous suggérons pour la LAE de piquer et planter selon les courbes du niveau des doubles haies de SETARIA SPLENDIDA, sans faire de fossés, étant donné que les soles ne sont pas toujours orientées rigoureusement suivant le sens horizontal et vu la légéreté relative de la terre de lave.

Il serait d'ailleurs intéressant de compléter l'abordement des parcelles, par une ligne de SETARIA rejoignant les 3 ou 4 bornes formant limite.

La culture de tabac pratiquée par les paysans gagnerait beaucoup à être mieux suivie : respect d'un écartement convenable, par exemple 0,50 mx 0,80 m (entre lignes), léger buttage, fumure des plants etc.....

Des marchés de pomme de terre, culture d'ouverture, devront être organisés par l'Agronome en charge du paysannat : il indispensable que les paysans ne récoltent pas trop tôt leur pomme de terre afin de présenter un bon produit sur le marché. Il est vrai, que les fortes pluies d'octobre-novembre ont quelque peu compromis leur récolte.

4°) Conclusions :

Un programme complet d'installation devra être établi au plus tôt par l'Agronome en charge du paysannat :

- I a- croquis général des terres à lotir, terre à vocation pastorale~~s~~ etc...
- b- lever des superficies exactes des terres à lotir et à aménager en paturages.
- c-établissement du programme des pépinières pyrèdre, reboisement et Setaria en fonction du rythme d'installation.
(Cfr programme général de plantation établi par Minagri, en annexe)

B) Paysannat dans Régie Pyrèdre

La réconversion convenable de la Répyru en lotissement général paysannat ne sera pas facile d'autant plus qu'aucun travail de parcellement ni aucune directive précise n'ont été confiés aux planteurs, qui ont reçu l'autorisation de cultiver dans la Répyru ~~jusqu'à présent~~

A notre avis les travaux à exécuter sont :

- 1° de faire lever par un géomètre la carte exacte des terres de la Repyru avec les courbes de niveau tous les 2 m ou 3 m.
- 2° de tracer des pistes de base pour les futurs lotissements en tenant compte des pistes existantes et de la dénivellation du terrain.
- 3° de lotir les terrains en attribuant 1 Ha 75 à chaque paysan et en réalisant dans la mesure du possible une LAE efficace (pierres de lave disposées suivant des lignes horizontales complétées par 1 haie de SETARIA).
- 4° Etablir le programme des réalisations, une ~~fin~~ la carte terminée.

N.B. De toutes façons, un noyau de \pm 50 Ha sera conservé à la Régie, afin d'assurer une rotation minimum avec la plantation de Willems, dont la location sera continuée.

Kigali, le 20 Décembre 1961.

VAN DEN STEEN M.C.M.

— 6 —
CHEF DU SERVICE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ELEVAGE

RAPPORT DE VISITE A L'EX-RESERVE FORESTIERE DE GAHUNGA
EN TERRITOIRE DE RUHENERI.

Cette visite fut effectuée le 29 novembre 1961, en compagnie de M.M. Van Ruymbeke, Ingénieur Forestier, de la Faille, Agronome de Préfecture et le Secrétaire de la commune de Gahunga, à défaut du Bourgmestre qui était absent.

1°) Projet de la commune de Gahunga.

Le conseil communal avait décidé lors d'une réunion tenue le 21 juin 1961 en présence de l'Agronome Descamps, de mettre en valeur la partie de l'ex-réserve forestière se trouvant dans la commune et qui n'a pas été louée aux colons.

Il était prévu d'y faire des cultures "obligatoires" de pommes de terre, tabac, froment et éventuellement de pyrèthre.

Il serait perçu une taxe d'installation de 100 frs/an pendant 3 ans; de plus chaque bénéficiaire accomplirait une prestation volontaire de 15 jours.

Il était également prévu d'y aménager un pâturage communal.

2°) Constatation sur le terrain.

Etant donné les qualités de la terre (terres de lave profonde) les fortes pentes rencontrées et les conditions climatériques (pratiquement 2 m de pluies annuellement) il n'est pas indiqué de faire des cultures vivrières annuelles dans ce bloc, du moins pas dans les parties où la pente dépasse 20 à 25%.

A tout prendre, il vaut encore mieux y faire une culture de pyrèthre avec un dispositif anti-érosif bien conçu.

Etant donné la pression démographique très forte régnant au Mulera et la quasi certitude que des installations sauvages surgiraient tôt ou tard, si on ne s'en occupait pas, il semble préférable d'accepter l'installation de population dans cette zone de haute altitude (au dessus de 2.400 m), mais avec la garantie formelle que les conditions formulées ci-dessous, soient respectées.

3°) Propositions.

- a- les habitations et les parcelles résidentielles pourront être alignés de long d'une piste en courbe de niveau, à hauteur de l'ancienne limite de cyprès, donc à la partie inférieure du bloc (ravitaillement en eau)
- b- la limite supérieure sera nettement délimitée par une bande reboisée en Cyprès ou Eucalyptus d'au moins 10 rangées (fourniture bois, éviter dépréciation dans Parc)
- c- les cultures devront se faire en bandes alternes, bordée d'une double haie de SETARIA Splendida.

..../...

Nous préférons voir adapter la solution de haie renforcée sans fossés, vu la légéreté relative du sol et les risques d'érosion par suite de la rupture ou le débordement de fossés, même aveugles.

Il va sans dire que le pignetage de ces haies devra être fait avec grand soin de façon à former des courbes absolument de niveau et à équidistance raisonnable.

d- dans toute mesure du possible, une rotation sera respectée; par ex :

pois
pommes de terre
froment
jachère

e- le premier travail à réaliser est de lever la carte du bloc à mettre en valeur. On y portera la déclivité générale du terrain, en mesurant les pentes moyennes (au clinimètre) sur des percées à effectuer tous les 100 ou 200 mètres perpendiculairement à une piste de base ou une ligne directrice horizontale.

f- ensuite l'aménagement du bloc pourra être réalisé en tenant compte de l'allure générale du terrain et de la qualité du sol.

4) Conclusion :

Avant de commencer toute installation, il est indispensable d'établir le plan rationnel d'aménagement du bloc intéressé.

N.B. Un abattage désordonné des Cyprès formant l'ancienne limite de la réserve forestière a été constaté sur place : le Secrétaire communal a promis de faire une enquête serrée et faire punir les coupables.

Kigali, le 18 Juin 1961

VAN DEN STEEN M.C.M

W - t.

CHEF DU SERVICE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ELEVAGE.

Novembre 1961.

PROGRAMME PLANTATION PYRETHRE

I Territoire de RUHENERI : (1005 planteurs en 5 ans)

1961

Terrain Repyru : 120 planteurs x 33 ares = 40 Ha TOTAL: 40 Ha

1962

Terrain Repyru : 150 planteurs x 50 ares = 75 Ha
Paysannat KINIGI: 120 " x 50 ares = 60 Ha 185 Ha
205 " x 25 ares = 50 Ha

1963

Terrain Repyru	150 planteurs x 75 ares = 112,5 Ha
	80 " x 50 ares = 40 Ha
Paysannat KINIGI	120 " x 75 ares = 90 Ha 370 Ha
	205 " x 50 " = 102,5 Ha
Paysannat Gahinga	100 " x 25 " = 25 Ha

1964

Terrain Repyru	230 planteurs x 75 ares = 172 Ha
Paysannat Kinigi	325 " x 75 ares = 243 Ha
	350 " x 50 ares = 175 Ha
" Gahinga	100 " x 50 ares = 50 Ha 640 Ha

1965

Terrain Repyru	230 planteurs x 75 ares = 172 Ha
Paysannat Kinigi	675 " x 75 ares = 506 Ha
" Gahinga	100 " x 75 ares = 75 Ha 753 Ha

1005 planteurs

II Territoire de KISENYI = (350 planteurs en 4 ans)

1961

Aucune plantation autochtone en production.

1962

Bugoyi = 100 planteurs x 25 ares = 25 Ha
(près Régie actuelle)

1963

Bugoyi = 100 planteurs x 50 ares = 50 Ha 87 Ha
150 " x 25 ares = 37 Ha

1964

Bugoyi = 100 planteurs x 75 ares = 75 Ha 200 Ha
150 " x 50 ares = 75 Ha
100 nouveaux Pl. x 50 a. = 50 Ha

1965

Bugoyi : 350 planteurs x 75 ares = 262

A. Superficie (en Hectares)

Territoire	Situation fin 1961			Prévision fin 1962			Prévision fin 1963			Prévision fin 1964			Prévision fin 1965			Superficie totale	
																1965 (Hectares)	
	x Colons	! Rég.	! Aut.	x Colons	! Rég.	! Aut.	x Colons	! Rég.	! Aut.	x Colons	! Rég.	! Aut.	x Colons	! Rég.	! Aut.	x	
Kisenyi	x 350	! 50	! -	x 300	! 50	! 25	x 300	! 50	! 57	x 300	! 50	! 200	x 300	! 50	! 262	x 612	
Ruhengeri	x 385	! 100	! 40	x 375	! 100	! 185	x 360	! 100	! 370	x 360	! 100	! 640	x 360	! 100	! 1753	x 1.213	
Biumba	x 50	! -	! -	x 50	! -	! -	x 40	! -	! -	x 40	! -	! -	x 40	! -	! -	x 40	
Taux	x 750	! 150	! 40	x 725	! 150	! 210	x 700	! 150	! 457	x 700	! 150	! 840	x 700	! 150	! 1.015	x 1.865	

(I) Pour les colons, la moitié des superficies totales des concessions a été considérée comme étant plantée en pyrèthre et en rapport.

B. Production (en tonnes de fleurs sèches)

Année	COLONS			REGIES			AUTOCHTONES					
	x Sup.(Ha)	! Rendement	! Prod.	x Sup.(Ha)	! Rendement	! Production	x Sup.(Ha)	! Rendement	! Production	x Production	! Production	! Production Totale
	! moyen	x	x	x	! moyen	x	x	! moyen	x (tonnes)	x	(tonnes)	x
1961	x 750	! 600kg/Ha	! 450 T.	x 150	! 800kg/Ha	! 120 T.	x 40	! 600kg/Ha	! 24	x	594 T.	
1962	x 725	! " "	! 435 T.	x 150	! " "	! 120 T.	x 210	! " "	! 126	x	681 T.	
1963	x 700	! " "	! 420 T.	x 150	! " "	! 120 T.	x 457	! " "	! 274	x	814 T.	
1964	x 700	! " "	! 420 T.	x 150	! " "	! 120 T.	x 840	! " "	! 504	x	1044 T.	
1965	x 700	! " "	! 420 T.	x 150	! " "	! 120 T.	x 1.015	! " "	! 609	x	1149 T.	
	x	! " "	! " "	x	! " "	! " "	x	! " "	! " "	x		
	x	! " "	! " "	x	! " "	! " "	x	! " "	! " "	x		